

**COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL
DU JEUDI 15 MARS 2018
A VILLENEUVE LES SABLONS**

Monsieur Dominique TOSCANI est désigné secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 13 décembre 2017

Le compte-rendu du conseil syndical du 13 décembre 2017 ne suscite aucune remarque et est ***donc approuvé à l'unanimité.***

2 - Station de traitement des Sources de la Troësne : présentation des projets

Monsieur LE FLOHIC présente les 4 projets qui ont été remis par les candidats au marché global de performance pour la conception, la réalisation et l'exploitation de la station de traitement des Sources de la Troësne à Fleury.

Si les 3 premiers dossiers présentent des solutions techniques assez équivalentes, le 4ème dossier présente un choix technique très novateur ainsi qu'une meilleure intégration paysagère.

Madame LEROY estime que l'intégration paysagère est certes importante mais il faut avant s'assurer d'avoir suffisamment de recul sur les choix techniques pour garantir la pérennité de l'ouvrage et son bon fonctionnement.

Monsieur JANTOLEK s'interroge sur la pertinence du 4ème dossier en cas de gel. Il explique qu'à Ivry le Temple, il arrive que la glace prenne dans le clarificateur. Il faut prendre en compte le montant de l'investissement mais aussi la durée de vie globale de l'ouvrage, sa consommation d'énergie et ses coûts de fonctionnement.

Madame LEGRAND explique que les différents candidats devront chiffrer la 1ère année d'exploitation de la station et que la rémunération du candidat retenu sera fonction des résultats de l'usine de traitement.

Madame LEROY demande si les 4 candidats ont des références suffisantes pour ce type d'ouvrage.

Monsieur LE FLOHIC explique que les 4 candidats sont des sociétés reconnues dans le domaine et que les premières offres se situent en dessous de l'estimation et en dessous des plafonds de l'Agence de l'Eau.

Monsieur le Président propose d'associer les Vice-présidents du SMAS ainsi que d'autres élus volontaires aux négociations avec ces 4 candidats.

Messieurs NEVEU, GOUSPY, CHORIER, JANTOLEK et PAULIAN participeront donc aux négociations.

3 - Permis de construire pour la station de Fleury

Monsieur le Président demande de l'autoriser à déposer le permis de construire pour la station de traitement des eaux usées des Sources de la Troësne à Fleury.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à déposer ce dossier de permis de construire.

4 - Déclaration préalable pour la démolition des stations

Monsieur le Président demande de l'autoriser à déposer une déclaration préalable dans le cadre des démolitions et des remises en état des sites des stations d'épuration de Hénonville, Ivry-le-Temple et Monneville.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à déposer ces dossiers de déclaration préalable.

5 - Convention de rétrocession

Monsieur le Président demande de l'autoriser à signer la convention avec la société DAVRIL pour la rétrocession des réseaux d'assainissement des eaux usées du lotissement Le Clos Dubois, Commune nouvelle de Saint-Crépin-Ibouwillers.

Cette convention encadre les prescriptions et modalités de rétrocession des ouvrages d'assainissement nécessaires à la collecte des eaux usées.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à signer cette convention de rétrocession.

6 - Demandes de subvention

Monsieur le Président demande de l'autoriser à déposer des demandes de subvention auprès du Département de l'Oise et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour :

- la réalisation des ouvrages de collecte et de transfert dans les rues Champlaid et Plantoignon à Belle-Eglise.
- les études préalables pour la réalisation des réseaux de collecte et de transfert à Fleury, comprenant les opérations de détection des réseaux et d'essais sur les enrobés (HAP et amiante).

- le remplacement d'une station de pompage des eaux usées, rue Louis Denoual, Commune nouvelle de Bornel, ainsi que le renforcement de la canalisation de refoulement de l'ouvrage.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à déposer ces dossiers de demande de subvention.